



Institut des métiers de la santé
Groupe hospitalier Sud

CENTRE DE FORMATION DE PRÉPARATEURS EN PHARMACIE HOSPITALIÈRE

Dossier d'inscription à la Sélection 2025

pour l'admission en formation
de Préparateur en Pharmacie Hospitalière



FORMATION INITIALE et/ou CONTINUE

FORMATION EN APPRENTISSAGE*

*Etre âgé de moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage. (Dérogations à la limite d'âge de 30 ans suivant dispositions légales)

**Tout dossier incomplet et toutes consignes non-respectées ne permettront pas l'enregistrement du candidat pour la sélection.
Aucune relance ne sera faite.**

CONDITIONS D'ACCÈS A LA FORMATION DE PRÉPARATEUR EN PHARMACIE HOSPITALIÈRE SEPTEMBRE 2025

Les conditions d'accès à la formation sont prévues par l'Arrêté du 31 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de préparateur en pharmacie hospitalière.

La formation conduisant au diplôme d'Etat de préparateur en pharmacie hospitalière est accessible aux candidats titulaires :

- 1/ Du diplôme d'études universitaires scientifiques et technique préparateur/technicien en pharmacie **OU**
- 2/ Du brevet professionnel préparateur en pharmacie **OU**
- 3/ De l'une des autorisations d'exercice prévues par les articles L. 4241-7 à L. 4241-10 du code de la santé publique.

La capacité totale d'accueil autorisée par le président du conseil régional est de :

- 20 pour les candidats au titre de la formation initiale ou continue. **Pour la rentrée 2025**, compte tenu des 14 reports de la sélection de 2024, il reste **6 places ouvertes** à la sélection pour les candidats au titre de la formation initiale ou continue.
- 20 pour la voie de l'apprentissage.

Tous les candidats sont soumis à la même épreuve de sélection. Celles-ci s'opèrent sur la base d'un dossier et d'un entretien avec le jury de sélection.

Le dossier comporte :

- La fiche de renseignements (page 5) accompagnée des pièces demandées en page 4.
- Un dossier professionnel de 5 pages maximum comprenant :
 - Curriculum Vitae du candidat
 - Exposé de l'expérience professionnelle du candidat
 - Motivations du candidat pour la formation
 - Projet professionnel du candidat.

L'entretien de sélection :

La durée de l'entretien est de 20 minutes.

Cet entretien a pour objet :

- 1° D'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer et à ordonner ses idées pour argumenter de façon cohérente sur les éléments présentés dans le dossier ;
- 2° D'apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à suivre la formation ;
- 3° D'apprécier le projet professionnel du candidat et sa motivation.

Pour être déclaré admis le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10/20 à l'ensemble de l'évaluation du dossier et de l'entretien de sélection.

L'admission définitive est subordonnée :

1/ À la confirmation du candidat pour entrer en formation au CFPPH qui doit parvenir à l'institut par écrit **au plus tard le vendredi 20 juin 2025.**

2/ À la fourniture par la personne admise d'un dossier composé des pièces suivantes :

1° Un certificat médical attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine ;

2° L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU 2), dont la date de validité court au moins jusqu'à la date de remise du diplôme envisagée;

3° Un certificat médical attestant que l'étudiant remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues à l'article L. 3111-4 du code de la santé publique.

Les pièces mentionnées au 1° et 2° sont transmises par l'étudiant au plus tard le premier jour de formation, celle mentionnée au 3° l'est au plus tard le premier jour de la première période de stage.

3/ À l'acquittement des frais de formation selon le statut de l'étudiant (cf Calendrier des échéances pour l'admission en formation en septembre 2025 en page 3.)

4/ À la production du diplôme requis pour l'admission en formation de préparateur en pharmacie hospitalière :

- **DIPLÔME D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES (DEUST) de PRÉPARATEUR/TECHNICIEN EN PHARMACIE**

ou

- **BREVET PROFESSIONNEL (BP) de PRÉPARATEUR en PHARMACIE**

Calendrier des échéances pour l'admission en formation en septembre 2025 Arrêté du 31 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de préparateur en pharmacie hospitalière		
DATE LIMITE DE DÉPÔT DU DOSSIER DE SÉLECTION ¹		Vendredi 28 mars 2025
SÉLECTION D'ENTRÉE	ENVOI DES CONVOCATIONS POUR L'ENTRETIEN DE SÉLECTION	Au plus tard le 18 avril 2025
	ENTRETIEN DE SÉLECTION	Du 19 mai au 6 juin 2025
	AFFICHAGE DES RÉSULTATS	Vendredi 6 juin 2025
DATE LIMITE DE CONFIRMATION ÉCRITE POUR ENTRER AU CENTRE DE FORMATION *		Vendredi 20 juin 2025
<p>« Dès réception de la notification, le candidat sélectionné fait connaître au directeur du centre de formation, par tout moyen permettant d'en donner date certaine, et dans un délai de dix jours ouvrés à compter de la notification, son intention de rejoindre la formation ou son désistement. »</p> <p>* Les résultats des épreuves ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle ces épreuves sont organisées.</p>		
DATE DE RENTRÉE		Lundi 1^{er} septembre 2025
ACQUITTEMENT DROITS D'INSCRIPTION + FRAIS PÉDAGOGIQUES ² Chèques à l'ordre du Trésor public (<i>sauf pour les apprentis ou prise en charge par l'employeur</i>)		175 € + 8500 € à remettre Lundi 1^{er} septembre 2025
DÉPÔT DU DOSSIER MÉDICAL ³		Lundi 1^{er} septembre 2025
ATTESTATION de FORMATION aux GESTES et SOINS d'URGENCE de niveau 2 (AFGSU 2) DONT LA VALIDITÉ COURT AU MOINS JUSQU'A LA DATE DE DIPLOMATION ⁴		Lundi 1^{er} septembre 2025

¹ Liste des pièces à fournir et fiches à remplir pages 4, 5 et 6.

² Uniquement pour les personnes en autofinancement.

³ L'admission **DÉFINITIVE** est subordonnée à la production d'un dossier médical.

⁴ L'admission **DÉFINITIVE** est subordonnée à la production de l'AFGSU 2

POUR S'INSCRIRE À LA SÉLECTION D'ENTRÉE 2025

**Déposer ou envoyer par courrier normal ou en lettre suivie
le dossier avec l'ensemble des pièces demandées ci-dessous
avant le vendredi 28 mars 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi),
à l'adresse suivante :**

Centre de Formation de Préparateurs en Pharmacie Hospitalière
Institut des Métiers de la Santé Xavier-Arnozan
Avenue du Haut-Lévêque 33604 PESSAC CEDEX

Pièces demandées à classer dans l'ordre indiqué ci-dessous :

1. La fiche de renseignements (cf. page 5).
2. La fiche de financement pour la formation (cf. page 6).
3. La photocopie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité (recto-verso sur une page).
4. La somme de 120 € relative aux frais d'étude du dossier de sélection par chèque libellé à l'ordre du Trésor public. Ce chèque sera encaissé dès réception du dossier. Ces frais ne sont pas remboursables.
5. La photocopie lisible du Brevet Professionnel de Préparateur en Pharmacie ou du DEUST ou un certificat de scolarité pour les personnes inscrites en 2^{ème} année du DEUST ou BP accompagné des bulletins de notes de première et deuxième année.
6. **L'ATTESTATION de FORMATION aux GESTES et SOINS d'URGENCE** de niveau 2 (**AFGSU 2**) dont la validité court au moins jusqu'à la date de remise du diplôme envisagé **OU** une attestation sur l'honneur rédigée sur papier libre précisant que l'AFGSU 2 sera fournie au plus tard le jour de la rentrée.
7. Une lettre de candidature à la sélection d'entrée manuscrite et signée.
8. Un Curriculum Vitae sur papier libre.
9. Un dossier professionnel en 2 exemplaires de 5 pages maximum comprenant :
 - Curriculum Vitae du candidat
 - Exposé de l'expérience professionnelle du candidat
 - Motivations du candidat pour la formation
 - Projet professionnel du candidat
10. L'autorisation de diffusion des résultats de la sélection 2025 sur internet (cf. page 7).
11. L'autorisation de communication des décisions par voie électronique (cf. page 8).
12. Pour les candidats en situation de handicap ayant besoin d'un accompagnement spécifique, veuillez appliquer la consigne de la notice en page 9.

**Tout dossier incomplet et toutes consignes non-respectées ne permettront pas
l'enregistrement du candidat pour la sélection.**

Aucune relance ne sera faite.

Vous souhaitez vous inscrire par la voie de la :

FORMATION INITIALE et/ou CONTINUE

FORMATION EN APPRENTISSAGE*

*Etre âgé de moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage. (Dérogations à la limite d'âge de 30 ans suivant dispositions légales)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

(à remplir en lettres d'imprimerie)

Nom de naissance : Nom d'usage :

Le premier prénom selon l'état civil : Sexe : F ou M

Date de naissance : Lieu et département :

Nationalité :

Identifiant national INE¹ :

Numéro de sécurité sociale :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Adresse mail (**lisible, valide et consultée régulièrement : les convocations sont envoyées à cette adresse**) :

.....

SITUATION ADMINISTRATIVE ACTUELLE ²

Titulaire du DEUST - Année d'obtention :

Titulaire du BP - Année d'obtention :

Salarié en officine - Lieu :

Salarié dans un Etablissement de Santé (public ou privé) - Lieu :

Sans emploi

¹ Le **N° INE** est un Identifiant National Etudiant unique. Vous trouverez ce **N°** sur le relevé de notes du BACCALAUREAT FRANÇAIS. Il est appelé également **N° BEA**. Il a été attribué à partir de l'année 1995 dans les lycées et les universités. Il se présente sous la forme de 10 chiffres + 1 lettre ou, depuis 2018, de 9 chiffres + 2 lettres.

² Cocher les cases adéquates et compléter le cas échéant.

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Veillez sélectionner OBLIGATOIREMENT le mode de financement envisagé pour votre année de formation.

AUTOFINANCEMENT

PRISE EN CHARGE PAR MON EMPLOYEUR AU TITRE DE LA FORMATION CONTINUE

Employeur :

Adresse employeur :

.....

FRANCE TRAVAIL (pour les demandeurs d'emploi)

N° d'identifiant :

Région d'inscription / Zone géographique :

MOBILISATION DU CPF

APPRENTISSAGE

Fournir le document pré-engagement de l'établissement employeur (cf. pages 10 et 11)

ou

S'engager à chercher un employeur et à fournir le document pré-engagement de l'établissement employeur (cf. pages 10 et 11) avant le 1^{er} juillet 2025.

**AUTORISATION DE DIFFUSION DES RÉSULTATS
DE LA SÉLECTION 2025 SUR INTERNET**

Madame, Monsieur,

Nous envisageons de diffuser sur notre site Internet <https://formations.chu-bordeaux.fr> des informations vous concernant dans le cadre de la diffusion des résultats aux épreuves de sélection pour l'entrée au :

**CENTRE de FORMATION de PRÉPARATEURS en PHARMACIE HOSPITALIÈRE
du CHU de BORDEAUX.**

Ces informations sont les suivantes : Nom de naissance (suivi du nom marital), Prénom.

Compte tenu des caractéristiques du réseau Internet que sont la libre captation des informations diffusées et de la difficulté, voire de l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, nous vous informons que vous pouvez vous opposer à une telle diffusion.

Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de données qui vous concernent (art. 34 de la loi « Informatique et Libertés du 6 janvier 1978). Pour exercer ce droit adressez-vous au Centre de Formation référencé ci-dessus.

NOM**Prénom**

.....

.....

Date et signature dans la case choisie :**ACCORD****REFUS**

AUTORISATION DE COMMUNICATION DES DÉCISIONS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Je soussigné(e),

né(e) le _____ à _____

étudiant(e) / élève de l'institut / école :

Institut des Métiers de la Santé (IMS) du CHU de Bordeaux,

année de formation :

adresse mail :

Autorise l'IMS du CHU de Bordeaux à me communiquer par voie électronique les décisions relatives à ma formation, y compris mais non limité à :

- Les résultats d'examens ;
- Les décisions prises par les diverses sections et instances, ...
- Les rappels au règlement intérieur ;
- Les avertissements ;
- Les convocations aux épreuves ;
- Les informations administratives importantes.

Je reconnais que la communication par voie électronique est un moyen valable et légal de recevoir ces informations. Je m'engage à consulter régulièrement ma boîte de réception électronique et à informer l'IMS de tout changement d'adresse e-mail.

Je comprends que l'IMS du CHU de Bordeaux ne peut être tenu responsable de la non-réception des communications électroniques en cas de problèmes techniques ou de non-consultation de ma boîte de réception.

Fait à

Le.....

Signature :

NOTICE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les candidats en situation de handicap peuvent demander lors de leur dépôt de dossier un aménagement des conditions de déroulement de la sélection d'entrée.

Le candidat doit faire la demande d'aménagement auprès d'un médecin agréé par l'ARS Nouvelle-Aquitaine :

Médecins généralistes agréés de la Gironde (33)

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr>

Afin de permettre au médecin agréé de disposer d'une évaluation précise et actualisée de la nature et de la sévérité du handicap présenté, le candidat doit impérativement joindre tous les éléments permettant d'objectiver les difficultés : courriers médicaux récents, bilans récents (orthophonie, psychomotricité, ergothérapie, neuropsychologie, kinésithérapie), ainsi que les modalités du concours et sa durée afin d'adapter l'aménagement avec les difficultés objectivées.

Pour chaque sélection, les aménagements d'épreuves sont décidés par le jury de sélection, après avis du médecin agréé.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Conformément à la réglementation, selon la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées - Articles D. 5211-1 et suivants du code du travail, l'institut peut proposer des aménagements (technique, organisationnel et/ou pédagogique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap.

Le cas échéant, l'organisme de formation mobilise des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap Nouvelle-Aquitaine...) et les dispositifs ad-hoc (Accea, Epatech...) pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations.

PRÉ-ENGAGEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR

Nom de naissance : Nom d'usage :

Le premier prénom selon l'état civil :

Adresse mail :

- Déclare être sur la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres et juges sportifs de haut niveau Oui Non
- Déclare avoir un projet de création ou de reprise d'entreprise Oui Non
- Déclare bénéficiaire de la reconnaissance travailleur handicapé Oui Non
 - Si non, bénéficiez-vous de droits attachés à la RQTH :
 - Équivalence jeunes : Oui Non
 - Extension BOE : Oui Non

Année	Statut	Classe Fréquentée	Etablissement	Intitulé exact du diplôme préparé	Résultat
2022 - 2023	<input type="checkbox"/> Etudiant(e)/élève <input type="checkbox"/> Salarié(e) <input type="checkbox"/> Apprenti(e)* <input type="checkbox"/> Autre				
2023 - 2024	<input type="checkbox"/> Etudiant(e)/élève <input type="checkbox"/> Salarié(e) <input type="checkbox"/> Apprenti(e)* <input type="checkbox"/> Autre				
2024 - 2025	<input type="checkbox"/> Etudiant(e)/élève <input type="checkbox"/> Salarié(e) <input type="checkbox"/> Apprenti(e)* <input type="checkbox"/> Autre				

* Fournir la copie du dernier contrat d'apprentissage.

COORDONNÉES DU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE PRINCIPAL

Nom de naissance : Nom d'usage :

Prénom : Date de naissance :

Téléphone :

Adresse mail :

- Qualification Préparateur en pharmacie hospitalière ayant au moins deux années d'expérience.
 Pharmacien.

COORDONNÉES DU SECOND MAÎTRE D'APPRENTISSAGE (recommandé mais non obligatoire)

Nom de naissance : Nom d'usage :

Prénom : Date de naissance :

Téléphone :

Adresse mail :

- Qualification Préparateur en pharmacie hospitalière ayant au moins deux années d'expérience.
 Pharmacien.

NOM ET COORDONNÉES DU LIEU D'EXERCICE DE L'APPRENTISSAGE

Dénomination de la structure ou raison sociale :

N° SIRET :

Nom et prénom du responsable :

Adresse:.....

Ville : Code postal :

Téléphone :

Mail :

COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR

Nom et prénom ou dénomination :

N° SIRET :

Adresse de l'établissement ou du siège social :

Ville : Code postal :

Téléphone :

Mail :

FINANCEMENT

Employeur public Aide au financement CNFPT ANFH

Employeur privé Code IDCC de la convention collective : Nom de l'OPCO :

Pour les employeurs privés, joindre à ce document votre extrait Kbis.

CONTACT OPÉRATIONNEL POUR LA GESTION ADMINISTRATIVE

Prénom, Nom :

Fonction :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

CONTACT OPÉRATIONNEL POUR LA GESTION FINANCIERE DU CONTRAT

Prénom, Nom :

Fonction :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

DURÉE DE L'ACTION DE FORMATION

La date de début de l'action de formation est le **01/09/2025**.

A quelle date souhaitez-vous commencer l'exécution du contrat ?

☞ Le début de l'apprentissage au sein d'une entreprise doit avoir lieu au plus tôt 3 mois avant et au plus tard le 1^{er} jour du début de la formation auquel l'apprenti est inscrit.

A quelle date souhaitez-vous finir le contrat d'apprentissage ? :

☞ Le contrat doit mentionner la date de fin, elle ne peut être antérieure à la fin du cycle de formation (date de diplomation).

☞ Prévoir un délai d'environ 3 semaines pour réaliser les formalités administratives avant la date souhaitée